

Objectif de notre intervention

Le Comité des usagers souhaite faire appel au conseil d'administration du regroupement CHUM - CHU Sainte-Justine et sa direction générale pour qu'il examine en profondeur la question des coûts exorbitants des stationnements de l'établissement et qu'il implante des solutions novatrices favorisant l'accessibilité pour les usagers.

État de la situation

29 août 2016

Le MSSS dépose la révision de la Politique concernant l'exploitation des activités accessoires de type commerciale. Cette révision maintient l'exploitation d'un parc de stationnement comme étant une activité accessoire commerciale. La politique de tarification sous les directives particulières relatives à l'exploitation d'un parc de stationnement octroie certains gains pour les usagers, notamment une période de gratuité de 30 minutes, une modulation des tarifs de manière à atteindre le maximal pour une journée après MINIMALEMENT quatre (4) heures d'utilisation et l'obligation d'offrir des forfaits à tarifs réduits aux usagers.

L'opinion des usagers

Questionnaire sur le stationnement

Le Comité des usagers a profité de la Semaine des droits des usagers (du 23 au 30 septembre 2016) pour questionner les usagers. Plus de 715 usagers provenant de 14 des 18 régions sociosanitaires du Québec partagés entre les trois installations du CHUM ont répondu à notre questionnaire. Quelques résultats :

- 94% des répondants ne sont pas du tout satisfaits du coût de stationnement au lieu du rendez-vous
- 92 % ont déclaré que le coût du stationnement est un enjeu important pour eux
- 85% des répondants utilisent la voiture comme mode de transport pour venir à leur rendez-vous
- 77% ont déclaré ne pas pouvoir venir à leur rendez-vous en transport collectif
- 96% des répondants qualifient le maximum acceptable pour le coût de stationnement à moins de 15 \$

Pétition sur le stationnement

Le Comité des usagers a aussi invité les usagers à signer une pétition adressée au premier ministre du Québec demandant qu'il exige de son ministre de la Santé et des Services sociaux de :

- **exclure** la gestion des stationnements comme étant une activité accessoire de type commercial
- s'inspirer de la politique de l'Ontario qui rend **abordable pour les usagers** les stationnements des établissements de santé
- d'affirmer l'importance de la gestion des stationnements comme **facteur d'accessibilité aux soins de santé**, et ce, tant au point de vue de la proximité, de la disponibilité des espaces que de la tarification
- d'orienter ses décisions pour le **mieux-être des usagers**.

Plus de **3139 signatures** ont été récoltées et seront acheminées au premier ministre Philippe Couillard dans les prochains jours.

Enjeu pour le nouveau CHUM

Le Comité des usagers est inquiet des hausses de la tarification des espaces de stationnement au nouveau CHUM sous la présente directive qui oblige les établissements à tenir compte de tous les coûts générés par son exploitation afin d'assurer son autofinancement. Nous savons que les coûts d'immobilisation pour la construction des espaces de stationnement sous-terrain dans le nouveau CHUM sont très élevés et que la facture, dans le contexte actuel, sera transmise aux usagers.

Demandes au conseil d'administration

- Le Comité des usagers du CHUM souhaite une résolution du conseil d'administration appuyant sa position pour exclure la gestion des stationnements comme une activité accessoire commerciale.
- Le Comité des usagers demande que le conseil d'administration du regroupement CHUM – CHU Sainte-Justine se conforme immédiatement à la dernière directive du MSSS entrant en vigueur le 30 novembre prochain, notamment en ce qui concerne la modulation des tarifs et l'atteinte du tarif maximal MINIMALEMENT après 4 heures d'utilisation.
- Le Comité des usagers réclame la création d'un comité de travail du conseil d'administration sur le stationnement pour revoir la politique tarifaire des stationnements du CHUM en considération des usagers.
- Le Comité des usagers réclame que le conseil d'administration n'appuie aucune augmentation des tarifs jusqu'au dépôt du rapport de son comité de travail sur le stationnement.

En tant qu'établissement phare, le Comité des usagers s'attend à ce que le CHUM fasse preuve de leadership et qu'il propose des solutions novatrices qui pourraient être appliquées à l'échelle de la province. Le CHUM doit aussi faire pression auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour modifier la directive concernant l'exploitation d'un parc de stationnement afin d'établir des bases de calcul équitables pour l'ensemble des citoyens du Québec.

Demandes au président-directeur général du CHUM

- Le Comité des usagers demande toute la collaboration nécessaire du président-directeur général du CHUM pour une meilleure transparence quant aux revenus générés par les espaces de stationnements des installations incluant les dépenses d'exploitation et les profits engendrés.
- Le Comité des usagers souhaite que les usagers bénéficient des espaces de stationnement à proximité des entrées dans l'immédiat (ex. stationnement de l'Hôtel-Dieu) et pour les espaces futurs au nouveau CHUM 2017.
- Dans l'attente d'une modification de la directive actuelle, le Comité des usagers revendique une meilleure division des proportions des revenus de stationnement pour réduire le fardeau financier des usagers en comparaison des autres utilisateurs des stationnements.

Question

Diane Brodeur, présidente du Comité des usagers du CHUM.

Madame la présidente du conseil d'administration, le Comité des usagers du CHUM souhaite connaître votre intention quant aux suivis de nos demandes au conseil d'administration et au président directeur général du CHUM dans le dossier du stationnement ?

Historique

Automne 2012

Le Comité des usagers du CHUM a évalué la satisfaction des usagers des cliniques ambulatoires au CHUM concernant certains facteurs d'accessibilité aux soins et aux services. Le sommaire des résultats démontre que des six catégories sondées, le stationnement au CHUM représentait l'indice moyen le moins satisfaisant pour les usagers du CHUM. Nous avons conséquemment amorcé des rencontres avec la direction générale en 2013.

Résultats :

- Le CHUM a accepté de rédiger une politique sur la gestion des stationnements (no 90 351 – 16 décembre 2014) reconnaissant *l'importance de la gestion des stationnements comme facteur d'accessibilité aux soins de santé, et ce, tant au point de vue de la proximité, de la disponibilité des espaces que de la tarification*
- Le CHUM a aussi consenti à instaurer une période de gratuité (15 minutes)
- Le CHUM a amélioré la modulation des tarifs
- Le CHUM a ajouté des tarifs bimensuels et mensuels et une tarification pour usagers fréquents

Le Comité des usagers fut satisfait des résultats des démarches considérant le cadre des limites imposées par la directive ministérielle du MSSS.

Automne 2015

Le Comité des usagers du CHUM a par la suite travaillé avec le Comité des usagers du Centre universitaire de santé McGill pour dénoncer ladite directive ministérielle exigeant du ministre de la Santé de revoir la gestion des stationnements pour exclure les stationnements des activités accessoires commerciales.

Hiver 2016

Les Comités des usagers du CHUM et du CUSM ont publié deux communiqués de presse conjoints :

1. *Les Comités des usagers du CHUM et du CUSM réagissent aux articles sur les frais de stationnement dans les hôpitaux du Québec.*

Montréal, le 25 février 2016 – Les Comités des usagers du CHUM et du CUSM demandent au ministère de la Santé et des Services sociaux de revoir la directive concernant l'autofinancement de la construction et de l'exploitation des parcs de stationnement des hôpitaux du Québec.

Résultat :

Me Paul Brunet, du Conseil de la protection des malades, a mentionné notre initiative lors d'une entrevue accordée à Isabelle Maréchal au 98,5 FM pour commenter l'actualité en lien avec les stationnements d'hôpitaux : *Les stationnements d'hôpitaux sont-ils devenus le nouveau ticket modérateur?*

2. *Tarifs de stationnement dans les hôpitaux : Les usagers du CHUM et du CUSM continuent de penser qu'ils paient trop cher.*

Montréal, le 31 mars 2016 – Les usagers des deux plus gros centres hospitaliers de Montréal en ont marre de se voir imposer des tarifs de stationnement qui dépassent le raisonnable. Ils ont eu l'occasion de dénoncer publiquement une situation qu'ils estiment inéquitable, mais ils se sentent impuissants devant un état de fait qui à leurs yeux a assez duré. Un tarif journalier de 23 \$ au CHUM ou de 25 \$ au CUSM, le plus élevé au Québec, constitue un abus envers une clientèle souvent captive et composée en grande partie de personnes âgées. En effet, plusieurs usagers ne peuvent utiliser les transports en commun en raison de l'éloignement ou de leur état de santé.

Le 31 mars 2016, les Comités des usagers du CHUM et du CUSM ont envoyé une lettre cosignée au Ministre Gaétan Barrette ayant pour objet une demande de rencontre concernant la révision de la directive sur les frais de stationnement dans les hôpitaux du Québec.

Résultat :

Les Comités des usagers du CHUM et du CUSM ont rencontré le conseiller du ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Robert Dyotte le 22 juin 2016.

Les demandes faites lors de l'entretien :

- La création d'une politique provinciale sur la gestion des stationnements dans les établissements de services de santé et des services sociaux qui stipule que :
 - o le stationnement est un facteur d'accessibilité aux soins et aux services
 - o le stationnement n'est pas une activité accessoire commerciale
 - o le stationnement peut s'autofinancer pour ces coûts directs, mais pas pour les immobilisations acquises et le remboursement du capital de celui-ci.

Notre argumentaire se base, en outre, sur une décision du Protecteur du citoyen suite à une plainte du CU-CUSM concernant la hausse des tarifs de stationnement. Le Protecteur du citoyen est d'avis *que l'exploitation d'une telle activité commerciale ne doit pas entraver le droit d'une personne d'avoir accès aux soins et aux services offerts en santé.*

- La révision de la tarification juste pour les usagers et leurs proches
 - o accès homogène aux stationnements d'un établissement de santé
 - o retirer la prise en compte de l'environnement du parc de stationnement puisque les usagers sont tous égaux face à la maladie
 - o avoir un meilleur respect du principe d'équité entre les différents utilisateurs

Le Protecteur du citoyen est d'avis *que le cadre normatif appliqué par un établissement ne doit pas avoir d'impact inéquitable ou déraisonnable sur des usagers ou des catégories d'usagers.*

L'Ontario priorise les usagers

Nous avons par ailleurs demandé au ministre de s'inspirer de ce qui s'est fait en Ontario qui rend le stationnement à l'hôpital plus abordable depuis le 1^{er} octobre 2016. La politique tarifaire de l'Ontario donne vraiment la « Priorité aux patients ». Après des consultations auprès des principaux intervenants (patients, groupes de défense des patients, hôpitaux, etc.), elle a rendu plus équitable le fardeau financier pour des milliers de patients, leurs proches aidants et même les soignants.

Annexe 1. Questionnaire sur le stationnement – septembre et octobre 2016

Ce questionnaire, réalisé par le Comité des usagers, vise à mieux connaître votre opinion concernant le stationnement au CHUM.

Lieu : Hôpital Notre-Dame Hôpital St-Luc Hôtel-Dieu Clinique ambulatoire : _____

Quel est votre niveau de satisfaction concernant le STATIONNEMENT au CHUM?

	Pas du tout satisfait(e)	Un peu satisfait(e)	Assez satisfait(e)	Très satisfait(e)
1. La disponibilité du stationnement au lieu de votre rendez-vous	[]	[]	[]	[]
2. La proximité des espaces de stationnement pour les usagers	[]	[]	[]	[]
3. Le coût du stationnement au lieu de votre rendez-vous	[]	[]	[]	[]
4. L'information fournie d'un stationnement alternatif	[]	[]	[]	[]

Quelle est votre opinion concernant le STATIONNEMENT au CHUM?

5. Est-ce que le coût de stationnement est un enjeu important pour vous ? [] OUI BEAUCOUP [] OUI UN PEU [] NON
6. Quel coût maximum qualifieriez-vous comme étant approprié ? _____
7. Quel est le mode de transport que vous utilisez principalement pour venir à vos rendez-vous ? _____
8. Pourriez-vous venir à vos rendez-vous en transport collectif ? [] OUI [] NON

Votre profil

9. Êtes-vous ? : Usager [] Proche [] Accompagnant [] Visiteur [] Employé []
10. Le nombre de rendez-vous dans une clinique ambulatoire du CHUM que vous avez eu au cours des 12 derniers mois ?
Moins de 2 fois [] De 2 à 4 fois [] De 5 à 7 fois [] Plus de 8 fois []
11. Le temps moyen que prennent vos rendez-vous au CHUM ?
Moins 30 min. [] De 31-90 min. [] De 91-120 min. [] De 2 – 4 heures [] Plus de 4 heures []
12. Votre ville de résidence ? _____

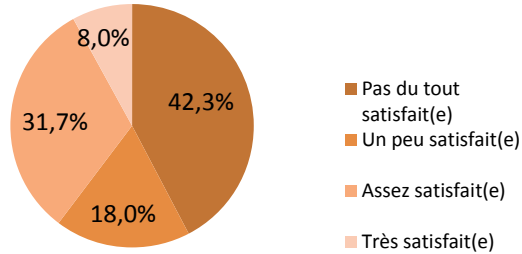
Avant la tenue de ce questionnaire, connaissiez-vous le Comité des usagers du CHUM ? [] OUI [] NON

Merci d'inscrire votre courriel pour recevoir l'**infolettre** du Comité des usagers : _____

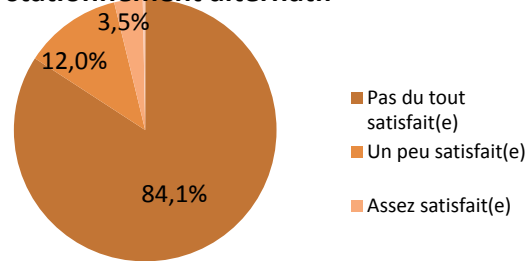
Commentaires ou suggestions concernant le stationnement au CHUM : _____

Annexe 2. Sommaire des résultats du questionnaire sur le stationnement – novembre 2016

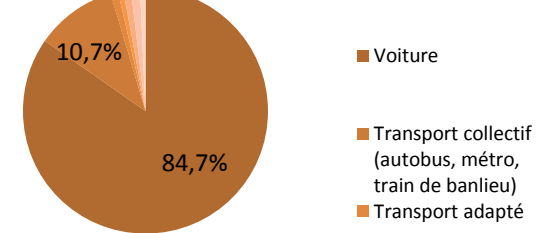
La disponibilité du stationnement au lieu de votre rendez-vous



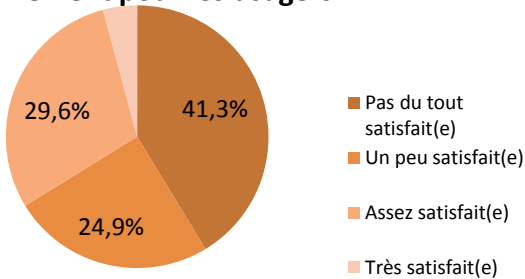
L'information fournie d'un stationnement alternatif



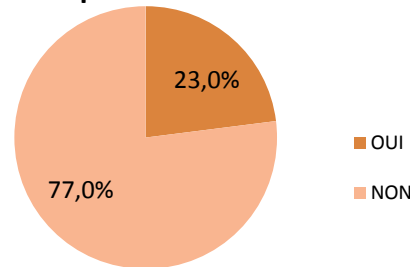
Quel est le mode de transport que vous utilisez principalement pour venir à vos rendez-vous au CHUM ?



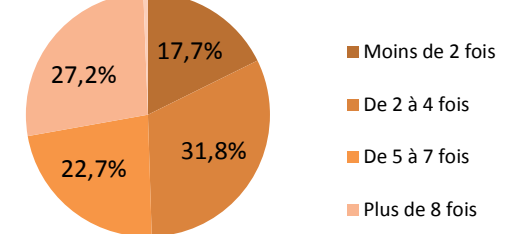
La proximité des espaces de stationnement pour les usagers



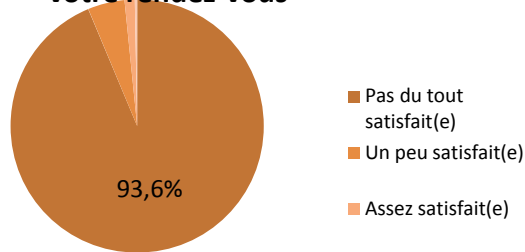
Pourriez-vous venir à vos rendez-vous en transport collectif ?



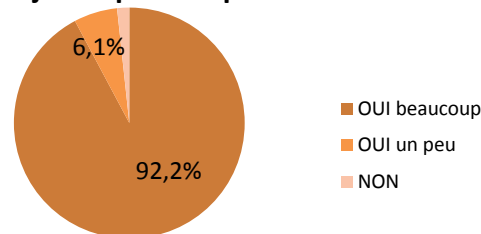
Le nombre de rendez-vous dans une clinique ambulatoire du CHUM que vous avez eu au cours des 12 derniers mois ?



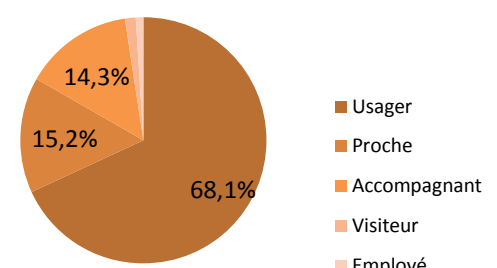
Le coût du stationnement au lieu de votre rendez-vous



Est-ce que le coût de stationnement est un enjeu important pour vous ?



Êtes-vous ?



Annexe 3. Pétition sur le stationnement – septembre et octobre 2016 (3139 signatures)

Monsieur le premier Ministre du Québec, Philippe Couillard,

Nous, soussignés, **usagers** du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (**CHUM**) désirons porter à l'attention du ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, que les stationnements des hôpitaux du Québec ne sont pas une activité accessoire.

CONSIDÉRANT QUE le ministre ne considère pas le stationnement comme un frein à l'accessibilité aux soins et aux services pour les usagers et leurs proches ;

CONSIDÉRANT QUE les usagers ne choisissent pas d'être malade et ne considèrent pas une visite dans un établissement de santé comme une opération commerciale ;

CONSIDÉRANT QUE les usagers sont égaux devant la maladie peu importe l'endroit où ils résident ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre propose de négocier les tarifs de stationnement avec les administrations locales sans égard au principe d'accessibilité sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le bureau du ministre a admis que les stationnements ont souvent servi de «vache à lait» pour les établissements de santé ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté d'un système public gratuit pour tous ;

CONSIDÉRANT QUE les espaces de stationnement réservés aux usagers et leurs proches sont couramment les plus éloignés des entrées, laissant la proximité aux médecins et employés.

Les pétitionnaires demandent au premier ministre du Québec d'exiger de son ministre de la Santé et des Services Sociaux de :

1. **exclure** la gestion des stationnements comme étant une activité accessoire de type commercial;
2. s'inspirer de la politique de l'Ontario qui rend **abordable pour les usagers** les stationnements des établissements de santé ;
3. d'affirmer l'importance de la gestion des stationnements **comme facteur d'accessibilité** aux soins de santé, et ce, tant au point de vue de la proximité, de la disponibilité des espaces que de la tarification ;
4. d'orienter ses décisions pour le **mieux-être des usagers**.

 **J'appuie les demandes du Comité des usagers du CHUM pour freiner les coûts de stationnement.**

	NOM (en caractères d'imprimerie)	Adresse (ville, code postal)	Signature
1			
2			
3			
4			
5			

Annexe 4. Communiqués de presse sur le dossier du stationnement

Les Comités des usagers du CHUM et du CUSM réagissent aux articles sur les frais de stationnement dans les hôpitaux du Québec.

Montréal, le 25 février 2016 – Les Comités des usagers du CHUM et du CUSM demandent au ministère de la Santé et des Services sociaux de revoir la directive concernant l'autofinancement de la construction et de l'exploitation des parcs de stationnement des hôpitaux du Québec.

Les parties de l'opposition ont raison de manifester leur mécontentement face aux frais de stationnement des hôpitaux, et ils ne sont pas les seuls. Le co-président du Comité des usagers du CUSM, monsieur Mario Di Carlo exprimait déjà en octobre 2015 « *Patient advocates are worried the high prices could deter people from seeking care.* » Dans la *Politique sur la gestion des stationnements du CHUM*, le Comité des usagers a fait reconnaître le stationnement comme un facteur d'accessibilité aux soins et aux services de santé, et ce, tant au point de vue de la proximité, de la disponibilité des espaces que de la tarification.

Les stationnements des hôpitaux du Québec ne sont pas une activité accessoire. La présidente du CU-CHUM, madame Louisa Defoy ajoute « *il est temps pour le gouvernement de réaliser que les usagers du réseau ne fréquentent pas un hôpital par choix. Les frais excessifs sont un facteur discriminant pour ceux et celles qui ne peuvent pas payer les tarifs en vigueur.* »

Les Comités des usagers du CHUM et du CUSM jugent que la réforme en cours doit faciliter l'accessibilité aux soins et aux services pour les usagers et que le stationnement d'un hôpital est un facteur d'accessibilité.

-30-

Tarifs de stationnement dans les hôpitaux : Les usagers du CHUM et du CUSM continuent de penser qu'ils paient trop cher.

Montréal, le 31 mars 2016 – Les usagers des deux plus gros centres hospitaliers de Montréal en ont marre de se voir imposer des tarifs de stationnement qui dépassent le raisonnable. Ils ont eu l'occasion de dénoncer publiquement une situation qu'ils estiment inéquitable, mais ils se sentent impuissants devant un état de fait qui à leurs yeux a assez duré. Un tarif journalier de 23 \$ au CHUM ou de 25 \$ au CUSM, le plus élevé au Québec, constitue un abus envers une clientèle souvent captive et composée en grande partie de personnes âgées. En effet, plusieurs usagers ne peuvent utiliser les transports en commun en raison de l'éloignement ou de leur état de santé.

Ces tarifs journaliers dépassent ceux exigés dans la plupart des stationnements du centre-ville, un constat fait par le Protecteur du citoyen qui en parle comme d'« un irritant important pour les usagers », et estime que « l'exploitation d'une telle activité commerciale ne doit pas entraver le droit d'une personne d'avoir accès aux soins et services offerts en santé. »

Le ministre de la Santé de l'Ontario est aussi d'avis que « Les frais de stationnement ne devraient jamais constituer un obstacle pour les patients », et a ordonné une révision de la politique tarifaire des stationnements d'hôpitaux.

C'est exactement ce qu'ont réclamé les comités des usagers du CHUM et du CUSM par voie de communiqué de presse, il y a un mois. Depuis décembre dernier, la deuxième opposition à l'Assemblée nationale demande au ministre Barrette de reconnaître que des tarifs excessifs comme ceux-là nuisent à l'accessibilité aux soins. Elle lui demande de réviser sa politique tarifaire contenue dans une directive ministérielle du 26 mars 2007. À l'instar de son homologue ontarien, le ministre de la Santé du Québec doit franchement intervenir et cesser de s'en remettre uniquement aux prérogatives locales des établissements pour fixer les tarifs.

Récemment, le D^r Barrette a annoncé une révision de la directive de 2007 (2006-008), sans donner de détail ou de date d'échéance. Nous voulons le rencontrer rapidement afin de lui faire part du point de vue des usagers et obtenir de lui son engagement d'établir une politique tarifaire des stationnements qui offre une meilleure accessibilité aux soins.

Les Comités des usagers du CHUM et du CUSM jugent que la réforme en cours doit faciliter l'accessibilité aux soins et aux services pour les usagers et que le stationnement d'un hôpital est un facteur d'accessibilité.

À propos des Comités des usagers du CHUM et du CUSM

Les Comités des usagers ont pour mandat la défense des droits des usagers pour l'amélioration de la qualité des soins et des services. Information : Comité des usagers du CHUM : cuchum.ca et Comité des usagers du CUSM : cusm.ca/homepage/page/comite-patients

Annexe 5. Lettre au ministre de la Santé et des Services sociaux – 31 mars 2016

Docteur Gaétan Barrette, Ministre
Ministère de la Santé et des Services sociaux
ministre@msss.gouv.qc.ca

Objet : Demande de rencontre concernant la révision de la directive sur les frais de stationnement dans les hôpitaux du Québec.

Monsieur le Ministre,

Le 25 février dernier, les comités des usagers du CHUM et du CUSM vous demandaient de revoir la directive concernant l'exploitation des activités accessoires commerciales qui encadre la tarification des activités de stationnement. Vous déclariez récemment à la critique en matière de la santé de la CAQ « *Je le répète, nous sommes à revoir, au moment où on se parle, les directives qui sont envoyées dans le réseau.* » Conséquemment, nous demandons formellement à vous rencontrer pour vous faire part du point de vue des usagers.

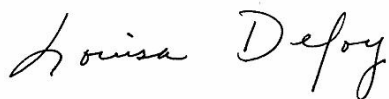
Dans votre allocution au congrès du RPCU le 23 octobre 2016, vous avez mis l'accent sur l'importance d'entendre la voix des usagers, et la nécessité pour les comités des usagers et des résidents de prendre une place essentielle dans les débats pour être la voix des usagers. Vous invitiez les participants à exposer au grand jour les faiblesses du système de la santé et des services sociaux. Vous avez conclu que la force des usagers est un pouvoir démocratique immense...

Sachez que les usagers du CHUM et du CUSM depuis trop longtemps considèrent qu'ils paient exagérément cher pour les frais de stationnement et que ces tarifs constituent un abus envers une clientèle souvent captive. Vous savez très bien, monsieur le Ministre, que ce n'est pas un choix que de se rendre à l'hôpital. Vous savez également comme nous que plusieurs usagers ne peuvent utiliser les transports en commun en raison de l'éloignement ou de leur état de santé.

Ces tarifs journaliers dépassent ceux exigés dans la plupart des stationnements du centre-ville. Un constat fait par le Protecteur du citoyen qui en parle comme d'« *un irritant important pour les usagers* », et estime que « *l'exploitation d'une telle activité commerciale ne doit pas entraver le droit d'une personne d'avoir accès aux soins et services offerts en santé.* »

Pour respecter l'importance de la voix des usagers et du porte-parole légal de ceux-ci, les Comités des usagers du CHUM et du CUSM demandent à vous rencontrer d'ici le 13 avril 2016 pour vous présenter notre analyse objective sur le stationnement d'un hôpital comme un facteur important d'accessibilité aux soins et aux services de santé.

Nous vous transmettons nos sincères salutations dans l'attente de votre réponse.

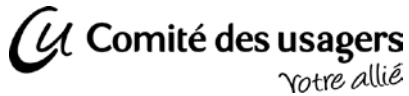


Louisa Defoy, présidente, CU-CHUM

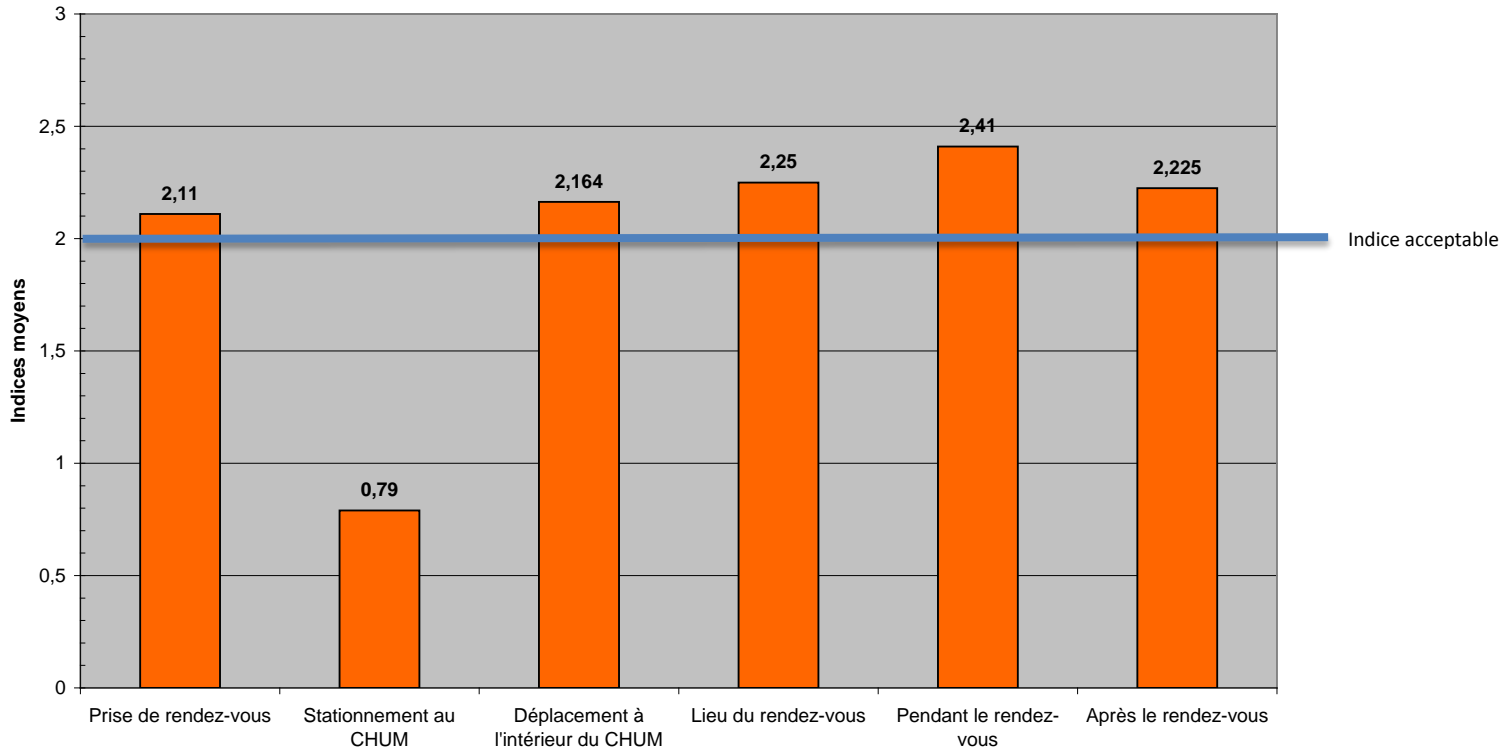


Mario Di Carlo, co-président du CU-CUSM

Annexe 6. Résultats sommaires du sondage de satisfaction septembre 2012



Niveau de satisfaction globale par catégorie sondée concernant l'accessibilité aux cliniques externes du CHUM
(pas du tout satisfait =0, peu satisfait =1, assez satisfait =2, très satisfait =3)



Annexe 7. Article de presse concernant la tarification des stationnements en Ontario – 3 octobre 2016 09 h 35

L'Ontario rend le stationnement des hôpitaux plus abordable **Tarifs réduits de moitié pour les visiteurs fréquents des hôpitaux**

L'Ontario allège le fardeau financier pour les patients et leurs proches en exigeant que les hôpitaux qui facturent plus de 10 \$ par jour pour le stationnement offrent des permis de stationnement à prix réduit qui réduisent effectivement d'au moins 50 % le tarif quotidien maximal pour les visiteurs fréquents.

La première ministre Kathleen Wynne s'est rendue à l'Hospital for Sick Children à Toronto aujourd'hui pour faire ressortir les rabais qui sont en vigueur depuis le 1er octobre. La réduction des frais de stationnement au moyen de permis de stationnement à prix réduit aidera les gens dans leur vie de tous les jours et représentera des économies pour les personnes qui doivent aller à l'hôpital souvent, par exemple pour suivre une série de traitements ou pour visiter des amis ou des membres de leur famille qui font un séjour prolongé à l'hôpital.

Les hôpitaux dont le tarif quotidien maximal dépasse 10 \$ pour le stationnement offrent désormais des permis pour 5, 10 et 30 jours qui doivent :

- être réduits d'au moins 50 % par rapport au tarif quotidien maximal;
- être transférables entre les véhicules des patients et des soignants;
- permettre d'entrer et de sortir du stationnement sur une période de 24 heures;
- être valides pour des jours consécutifs ou non consécutifs, au choix de l'utilisateur du permis;
- être valides un an à compter de la date d'achat.

On s'attend à ce qu'environ 900 000 patients et visiteurs de tout l'Ontario, y compris 135 000 aînés, bénéficient des frais de stationnement réduits chaque année.

L'allègement du fardeau financier qui pèse sur les patients et les familles s'inscrit dans le plan économique du gouvernement, qui vise à favoriser l'essor de l'Ontario et à concrétiser sa principale priorité, à savoir stimuler l'économie et créer des emplois. Ce plan en quatre volets consiste à investir dans les talents et les compétences, tout en aidant plus de gens à obtenir et à créer les emplois de l'avenir en élargissant l'accès à des études collégiales et universitaires de haute qualité. En outre, le plan fait le plus important investissement dans l'infrastructure publique de l'histoire de l'Ontario et investit dans une économie sobre en carbone guidée par des entreprises innovatrices, à forte croissance et axées sur l'exportation. Enfin, le plan aide la population ontarienne active à bénéficier d'une retraite plus sûre.

CITATIONS

« Les frais de stationnement peuvent devenir rapidement trop dispendieux pour toute personne qui doit se rendre à l'hôpital pour une série de traitements ou pour rendre visite à un être cher. Exiger que les hôpitaux réduisent de moitié leur tarif quotidien maximal de stationnement fait partie des moyens par lesquels nous venons en aide aux gens dans leur vie de tous les jours. » - Kathleen Wynne, première ministre de l'Ontario

« Lorsqu'ils doivent composer avec un problème de santé, les patients et leur famille ne devraient pas avoir à s'inquiéter du coût élevé du stationnement à l'hôpital. Voilà pourquoi les hôpitaux offrent maintenant, depuis le 1er octobre dernier, des permis de stationnement au rabais pour les visiteurs réguliers. Ceci fait partie de l'engagement de notre gouvernement à donner la priorité aux patients et à rendre notre réseau de santé encore plus accessible. »

- Dr Eric Hoskins, ministre de la Santé et des Soins de longue durée

FAITS EN BREF

- Dans l'ensemble de la province, 45 hôpitaux offrent gratuitement le stationnement et 63 autres réclament 10 \$ ou moins par jour. On estime que 45 hôpitaux perçoivent plus de 10 \$ par jour.
- Les personnes qui utilisent les terrains de stationnement des hôpitaux profitent déjà du plafonnement des frais de stationnement que le gouvernement a présenté en janvier 2016 dans les [directives en matière de stationnement dans les hôpitaux](#). Ce plafonnement s'applique à tous les stationnements des hôpitaux, sans égard au tarif et il restera en vigueur jusqu'en mars 2019.
- L'Ontario a consulté des patients, des groupes de défense des droits des patients, des responsables d'hôpitaux et de l'Association des hôpitaux de l'Ontario pour l'élaboration de directives concernant les terrains de stationnement en milieu hospitalier.
- L'Ontario a augmenté son budget en matière de soins de santé, le faisant passer de 47,6 milliards de dollars, en 2012-2013, à 51,8 milliards de dollars, en 2016-2017. Le total de cette année a augmenté de 2,1 % par rapport à l'an dernier. Il s'agit d'une augmentation supérieure au taux d'inflation.